

Aux termes de ce régime, les provinces, qui ont certainement la compétence exclusive quand il s'agit d'aider les pauvres et les personnes dans le besoin, établiront de quel montant leurs citoyens ont besoin pour faire face au coût de la vie. Cette assistance leur sera versée, qu'ils reçoivent la sécurité de la vieillesse ou non, qu'ils soient jeunes ou vieux, malades ou invalides—le seul critère sera le besoin, et le gouvernement fédéral assumera une partie des sommes que chaque province versera aux termes de ce régime.

Ainsi, ceux qui n'ont pas besoin de pension ne la toucheront pas, contrairement à la formule actuelle. Néanmoins, tout l'argent disponible sera versé aux nécessiteux, qu'ils touchent ou non la pension de sécurité de la vieillesse; si, dans une province donnée, le minimum souhaitable est de \$100 par mois, et qu'on propose au gouvernement fédéral le principe d'une pension mensuelle de \$100, le gouvernement d'Ottawa en assumera le coût, de concert avec la province; peu importe que les bénéficiaires de ces \$100 aient 65 ou 75 ans ou davantage, ou 20 ans, ou soient invalides.

Un autre projet qui aidera nos citoyens âgés est celui du régime d'assurance-frais médicaux. Une fois en vigueur, dès le 1^{er} juillet 1967 espère-t-on, il soulagera nos retraités de fortes dépenses. De fait, il aidera tous les Canadiens dans un domaine très important, soit celui d'assurer et de promouvoir un haut niveau de santé nationale.

Honorables sénateurs, voilà comment le gouvernement de M. Pearson se propose de donner à nos retraités une aide supplémentaire. Ce sera une façon souple et efficace d'assurer aux retraités une aide appréciable.

Tandis que nous y sommes, j'aurais une autre observation à faire. Au Sénat, nous pourrons bientôt étudier ce problème en long et en large. Le comité spécial de la gérontologie, qui a examiné cette question, présentera sous peu son rapport. Il nous tarde tous de recevoir ses recommandations sur cette affaire importante.

Honorables sénateurs, nous venons d'entreprendre les travaux de cette nouvelle législation à la veille du centenaire de la Confédération. Lorsque nos ancêtres ont décidé de créer un nouveau pays indépendant au nord de notre grand continent, ils ont fait preuve d'héroïsme en assumant cette lourde responsabilité.

Ils devraient trouver un équilibre politique, difficile entre les diverses régions du pays, et

entre les deux groupes ethniques fondateurs. Ils ont trouvé cet équilibre en créant un État fédéral et leur création survit depuis près de cent ans. En fait, elle a plus que survécu, elle s'est épanouie, et le Canada, alors État agricole, est devenu un État moderne et industrialisé. De plus, la transition s'est accomplie en favorisant le raffermissement de l'unité nationale.

Une grande partie du progrès que nous avons fait est dû aux hommes d'État de l'époque de la Confédération et à leurs successeurs. Je dis cela sans arrière-pensée parce que la Confédération proprement dite a été le fruit d'une décision politique prise délibérément. La création d'un État indépendant n'était que l'une des formules qui s'offraient au Canada entre 1864 et 1867. Mais c'est cette solution qui a rallié la sympathie et l'enthousiasme des Pères de la Confédération. Il se peut, en fait j'en suis sûr, que la tâche assumée par les Pères de la Confédération était plus difficile qu'ils ne le pensaient. Mais dans leurs efforts et leur désir d'édifier un Canada puissant, indépendant et libre, ils n'ont jamais fléchi.

Je pense à Macdonald, le premier de nos premiers ministres, dont le grand exploit fut d'assurer la domination du Canada d'un littoral à l'autre. Sir John se consacra de toutes ses forces à la réalisation de cet objectif et changea la destinée d'un continent en réalisant son rêve.

Je pense à Laurier, sous le régime duquel l'Ouest a été colonisé et le Canada a fait sa marque comme pays autonome. Et Laurier a prouvé et accompli autre chose. Il a été le premier Premier ministre du Canada de sa race et il a prouvé à jamais que ses concitoyens font essentiellement partie de l'ensemble du pays.

Leurs successeurs ont été aussi des hommes politiques de premier ordre. Ils envisageaient tous un Canada libre, indépendant et puissant et ont tous pris les moyens pour réaliser cet objectif.

Honorables sénateurs, les Canadiens et les parlementaires du Canada aujourd'hui sont les héritiers d'un magnifique patrimoine et, à la veille de notre centenaire, il est bon de songer à l'héritage de notre histoire. Cependant, comme il est préférable pour notre génération de prendre la résolution de nous rendre dignes de notre histoire et de trouver en nous-mêmes la détermination d'avancer dans la paix et l'unité vers un deuxième centenaire encore plus grand et plus glorieux.